

LE PRÉSIDENT :

2095 C'était parfaitement clair.

M. PASCAL HARVEY :

2100 Ah oui?

LE PRÉSIDENT :

2105 Bien oui. Merci beaucoup, monsieur Harvey. Puis je vous souhaite une bonne fin de soirée.
On poursuit dans quelques instants avec ADM Agri-industries.

M. PHILIPPE POMERLEAU ET Mme HÉLÈNE DOYON

2110 ADM Agri-industries

LE PRÉSIDENT :

2115 Alors, rebonsoir. Avec nos derniers intervenants pour ce soir, donc, monsieur Philippe Pomerleau et madame Hélène Doyon, d'ADM. C'est bien ça?

M. PHILIPPE POMERLEAU :

2120 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2125

Alors, bonsoir.

Mme HÉLÈNE DOYON :

2130

Bonsoir.

M. PHILIPPE POMERLEAU :

2135

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

On est contents de vous avoir avec nous et on vous écoute.

2140

M. PHILIPPE POMERLEAU :

Merci beaucoup. D'abord, je voudrais, pour introduire, là. ADM se réjouit à l'idée de contribuer à la réflexion du secteur qui vise le redéveloppement de Bridge-Bonaventure.

2145

On partage la vision de la Ville en ce qui a trait aux principes qui guident la réflexion dans le secteur, surtout le renforcement de la vocation économique dominante, puis la diversification des activités.

2150

On partage la volonté municipale de voir apparaître des nouveaux milieux de vie mixtes en s'assurant que les conditions gagnantes soient réunies pour l'introduction d'habitations, des logements abordables et sociaux avec différentes typologies, en tenant compte des besoins des familles.

2155 On est aussi conscients des besoins de densification en zone urbaine, et c'est dans cet esprit-là qu'on a soumis notre mémoire. On pense que le développement urbain, il est possible en préservant les activités industrielles et économiques d'importance comme celle d'ADM. Et puis vous trouverez dans notre mémoire des éléments, des recommandations qui vont dans ce sens-là.

2160 **Mme HÉLÈNE DOYON :**

Merci. Alors, bonsoir. Je vais poursuivre avec la présentation. Je suis urbaniste et consultante pour ADM, je les accompagne depuis plusieurs années dans leurs projets. La première OCPM en 2019 et maintenant celle-ci. Alors ça me fait plaisir d'être ici aujourd'hui.

2165 Sous cette magnifique enseigne qui est un emblème, une icône de Montréal, bien, il y a une activité qui va avec le symbole de l'enseigne. Il y a une minoterie qui est en activité, et ça, depuis de nombreuses années.

2170 Ce qu'il faut comprendre, souvent, c'est que durant longtemps, les gens ne savaient pas qu'il y avait une minoterie qui était en opération. C'est sûr, on est dans un secteur qui est un contexte industriel actuellement.

2175 Les choses vont changer, nous en sommes conscients, et on va vous répéter ce soir, on ne s'oppose pas à un développement. Par contre, on est d'avis qu'il y a des mesures de cohabitation essentielles à ce redéveloppement.

2180 Donc, sous l'enseigne, bien sûr, c'est là depuis de nombreuses générations, au-dessus de 175 ans que la minoterie, elle est présente, à l'image un peu du canal Lachine également et des premières phases d'industrialisation. Le moulin est en opération depuis 1946 de façon plus précise. Le site toutefois a été acquis par ADM – ADM, c'est Archer Daniels Midland – Agri-industries, a été acquis en 1993. Depuis ce jour, de nombreux investissements ont été réalisés, notamment par l'ajout d'un autre moulin.

2185 Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à l'intérieur même du bâtiment, il existe actuellement trois moulins pour la farine et il y a une possibilité d'en ajouter un quatrième et donc d'augmenter de façon significative les activités sur le site. C'est aujourd'hui un des moulins les plus performants qui existe en Amérique du Nord et dans la chaîne ADM également.

2190 Évidemment, le but d'ADM est clair et il a été dit et redit, c'est de poursuivre la consolidation des installations et de rester sur le site, et on se plaît à dire encore pour les 100 prochaines années, si, bien sûr, les conditions d'opération sont maintenues. Ce soir, on va d'ailleurs vous parler de ces conditions d'opération qui sont essentielles aux activités du moulin.

2195 Évidemment, la minoterie, c'est un des plus grands moulins, comme on vous l'a mentionné, mais évidemment, ça permet de nourrir évidemment les Québécois et Québécoises. On va regarder des chiffres au niveau de l'activité ou de l'impact économique tout à l'heure. Donc évidemment, pour fournir des aliments de première nécessité.

2200 ADM est très fier de participer et d'avoir un rôle actif au niveau de la communauté et s'implique depuis de nombreuses années. Il veut continuer, aussi, d'agir comme étant un partenaire positif du redéveloppement. Depuis les dernières années, on a été un acteur également important au niveau des tables de concertation, etc. Donc on s'est grandement impliqués, et ce, à toutes les instances.

2205 On tient également à souligner ce soir aussi l'excellente collaboration et l'ouverture d'esprit de la Ville de Montréal à considérer et à comprendre les défis de cohabitation, que soit avec nous, avec Canada Maltage, avec le Port de Montréal. Donc, on est toutes des grandes industries qui sont là, également, dans le secteur.

2210 Donc, aujourd'hui, dans le fond, vous avez une carte très simple qui représente un petit peu c'est quoi nos installations. Très rapidement, on a les moulins, qui sont dans le gros bâtiment rouge que l'on connaît, alors que le grain est entreposé dans les élévateurs à grains, ce grand mur monumental qu'on traverse sous la rue Mill. Et on a différents secteurs, autant des entrepôts, des

2215 ensachages, de l'expédition en vrac, le stationnement. Donc il y a toute une opération qui se fait au niveau de la propriété qui est là. Donc, en rouge, vous avez la limite de la propriété en soi.

2220 Alors, qu'est-ce que c'est l'impact économique? En fait, évidemment, on est au cœur d'un écosystème économique important de la grande région de Montréal. Et on nourrit énormément, on est un fournisseur majeur pour la farine dans l'industrie alimentaire du Québec. Donc, aujourd'hui, grosso modo, ADM, en fait, les chiffres de 2019, on transforme plus de 500 000 tonnes de blé en farine – c'est énorme – par année.

2225 Ce que ça représente dans l'industrie québécoise, c'est 70 % de la farine qui sort du moulin de Montréal. Essentiellement, on peut le schématiser de façon très, très grossière, que sept pains sur dix qui sont consommés proviennent du moulin de Montréal. Alors c'est énorme comme positionnement également.

2230 Alors vous comprendrez évidemment que c'est une minoterie aussi qui, de par ses activités, opère en continu. Tout comme les activités portuaires, c'est 24 heures par jour, c'est 7 jours par semaine. Ça répond aux besoins autant des boulangeries, que l'industrie agroalimentaire, et également au niveau animalier aussi.

2235 C'est un système d'entreposage et de transformation qui est juste à temps. Donc les délais, au niveau sortie et transformation, sont toujours très justes. On est à investir actuellement, donc, pour installer un nouveau silo sur le site, justement pour augmenter la capacité. Donc c'est encore une fois un autre investissement majeur.

2240 Le blé arrive d'où? Essentiellement, ça arrive de l'Ouest canadien et en partie, également, le blé du Québec. Évidemment, le premier transige par wagon, alors que le second, par camionnage. ADM souhaiterait aussi augmenter la production et la transformation du blé. Il y a des défis avec le blé du Québec, mais ça s'en vient, donc on travaille fort à ce niveau-là.

Maintenant, juste pour vous mentionner, on est évidemment en codépendance avec des dizaines d'autres entreprises québécoises sur le territoire. D'ailleurs, 90 % des clients d'ADM se

2245 situent dans un rayon de 100 kilomètres. Donc, c'est un vraiment une situation qui permet de desservir la clientèle de la région métropolitaine en premier.

Donc, les clients viennent dans les faits, au moulin s'approvisionner, soit en vrac ou en sac. Donc, ADM ne livre pas directement. C'est avec la collaboration, là, qu'ils viennent sur le site. Alors
2250 ça met un peu la table, vous allez voir tout à l'heure, pour nos conditions d'opération pour nos clients également.

Évidemment, c'est une importance qui était là déjà en 2019. Elle s'est accentuée, excusez-moi, suite à la pandémie et surtout aux orientations des différents gouvernements pour assurer et
2255 soutenir une autonomie alimentaire. Alors évidemment, la minoterie fait partie des premiers joueurs de cette industrie-là et assume un rôle majeur également dans la mise en œuvre de ces plans-là.

Donc évidemment, aujourd'hui on peut dire que la Ville de Montréal, tout comme, d'ailleurs, le rapport de l'OCPM en 2019, je pense, confirme la présence économique d'ADM sur le territoire
2260 et son importance, mais évidemment, assure cette pérennité des activités. Mais ça vient bien sûr aussi avec des éléments sur nos conditions d'opération.

Alors quelles sont-elles? Donc pour assurer la pérennité de la minoterie, évidemment, cela suppose évidemment un contexte de cohabitation dont on vous parlera. Mais aussi les conditions
2265 d'opération qui, grosso modo, sont les suivantes.

Donc, qu'est-ce que ça représente pour nous? C'est environ 480 wagons par mois en continu qui arrivent sur le site et qui viennent l'approvisionner au niveau du blé de l'Ouest essentiellement. C'est également un accès routier, c'est environ 100 camions par jour en continu
2270 qui arrivent sur le site pour... Ce sont nos clients qui viennent s'approvisionner, essentiellement. Donc ça en fait partie. C'est notre réalité.

Autant le wagon que le camionnage entraînent, vous comprenez, bien sûr, des défis et des nuisances aussi pour les environs.
2275

2280 Parmi les autres conditions de cohabitation également, on a bien sûr le maintien de l'accès à nos installations, la nécessité d'acquérir la rue Mill. Déjà, la Ville a confirmé qu'elle était... que les discussions allaient bon train avec la SIC pour en faire l'acquisition. Et on sait qu'actuellement, ils ont été dans l'appel d'offres pour la mise en vente des terrains. Alors pour nous, c'est un enjeu majeur et on réitère, tout comme nous l'avons fait en 2019.

2285 Donc, vous avez sur la carte, dans le fond, les installations de l'ADM en rouge et les propriétés visées par vente de la Pointe du Moulin. Évidemment, la portion de la rue, elle est pour nous très inquiétante.

Donc aujourd'hui, parmi les autres conditions, on va vous parler maintenant également des conditions sur la question de la cohabitation. Rapidement, comme je vous ai mentionné, ADM, opère depuis toujours dans un contexte industriel.

2290 On le dit, on le redit : la position d'ADM face au redéveloppement est la même depuis 2019. On ne s'oppose pas au redéveloppement, au contraire. Toutefois, pour avoir un redéveloppement qui tient compte des considérations et du contexte particulier des industries qui sont là et assurer aussi un aménagement durable et pérenne à terme, évidemment, nous ce qu'on propose, c'est, bien sûr, de pouvoir tenir compte des risques, mais ainsi que des nuisances potentielles qui sont
2295 induites autant par le rail, le camionnage, mais également par nos activités qui sont essentielles pour la sécurité alimentaire et qui sont imposées par la législation fédérale.

2300 Donc, il y a des mesures de contrôle antiparasitaire qui doivent être déployées sur le site. Conséquemment, ça nous apparaît tout à fait logique et cohérent que de demander, encore une fois, que la Ville puisse introduire une distance minimale entre nos installations et tout l'usage sensible, évidemment, incluant l'habitation.

2305 À côté de nous, que ce soit le quartier des artisans, que ce soit des entreprises, que ce soit du bureau ou autre, ça pose beaucoup moins de défis en cas d'évacuation, le cas échéant. Alors pas de problème pour nous, la cohabitation. La cohabitation peut se faire avec plein d'autres usages également pour lesquels ça serait beaucoup plus compatible.

Nos craintes ont été maintes fois exprimées et entendues, maintes fois exprimées depuis les dernières années, entendues également dans le rapport de 2019 et lors des nombreuses rencontres depuis les trois dernières années.

2310

Notre lecture à nous, c'est la suivante : c'est que le Plan directeur actuellement, tel qu'il est proposé, le projet se veut rassurant quant à la pérennité de nos installations, et évidemment, ce que l'on accueille favorablement pour l'essentiel.

2315

Toutefois, on ne peut pas se réjouir du Plan directeur tel qu'il est proposé aujourd'hui, puisque selon nous, le Plan directeur n'a aucun effet contraignant pour la suite des choses, c'est-à-dire que tant et aussi longtemps que les intentions, la vision, les objectifs ne sont pas traduits dans un cadre réglementaire, notamment au plan d'urbanisme, évidemment, on se retrouve avec un document d'intention.

2320

Alors évidemment, on ne peut pas aujourd'hui se réjouir de la proposition qui est faite puisque le plan d'urbanisme est tout somme toute vide au niveau des conditions.

2325

C'est pourquoi évidemment on ne peut que s'inquiéter que le plan d'urbanisme soit soumis, sans reprendre d'aucune façon les éléments du Plan directeur favorisant la protection des activités d'ADM. Évidemment, la modification qui est proposée au niveau du plan d'urbanisme exclut toute distance minimale alors que le Plan directeur la met de l'avant également.

2330

Donc le Plan directeur a... Je vais terminer là-dessus, je vois le temps déjà passé. Le Plan directeur, évidemment, met en place toute une série d'éléments qu'on vous a énoncés dans notre mémoire, qui soutiennent les activités d'ADM et viennent établir qu'il faut une localisation judicieuse des activités en bordure de celle-ci pour justement s'assurer d'une bonne cohabitation.

2335

Or, aujourd'hui, l'effet est le suivant : le plan d'urbanisme est modifié sans qu'il n'y ait aucune condition qui est ajoutée à celui-ci, au cadre réglementaire, outre les conditions standard qu'on retrouve sur l'ensemble de la Ville. Donc pour nous, c'est d'autant plus inquiétant.

2340

Évidemment, on vous soumet 12 recommandations au niveau du Plan directeur, dont la première, c'est d'introduire les grands principes du Plan directeur et surtout les balises de cohabitation qu'on a appelé les conditions gagnantes dans celui-ci, qu'on puisse les introduire au niveau du plan d'urbanisme.

2345

Et au niveau du plan d'urbanisme, on vous soumet également une recommandation essentielle, qui est de venir ajouter les conditions qui sont incluses au Plan directeur.

2350

Évidemment, donc le Plan directeur, on le resouligne à nouveau, et je termine là-dessus, pour nous, vient mettre la table, vraiment, sur une cohabitation qui serait très intéressante en mentionnant et en indiquant nos zones de protection. Toutefois, lorsqu'on arrive au plan d'urbanisme, on se retrouve avec une absence totale d'encadrement.

Alors, donc, voilà, je vous remercie beaucoup de votre attention. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2355

C'est moi qui vous remercie. Est-ce que la contrainte du 10 minutes vous a empêché de nous présenter quelques éléments que vous souhaiteriez présenter? Je vous donnerais mon temps de question pour vous permettre de compléter.

2360

Mme HÉLÈNE DOYON :

2365

Écoutez, ça me ferait plaisir aussi de répondre à vos questions, tout à fait, mais on voulait juste vous présenter, dans le fond, dans les grandes lignes. Nos recommandations qu'on fait au niveau du Plan directeur sont assez simples, c'est juste de circonscrire, de préciser, parce que tout le fond, il est là. Quand on lit le Plan directeur, on comprend bien que celui-ci veut assurer la pérennité des installations, telle la minoterie, ainsi que ses opérations.

Mais pour arriver à ça, il y a des conditions qui doivent s'imposer. La question de la cohabitation, c'est non seulement les usages, mais c'est également la question des risques, mais

2370 aussi des nuisances qui sont là. On ne pourra jamais empêcher une personne de se plaindre d'un
bruit ou autre. Maintenant, est-ce qu'on peut éloigner la source potentielle, et également diminuer
les sources qui sont issues? Bien sûr. Donc, il y a un travail de collaboration qui devrait être mis en
place, mais pour ça, on demande qu'il y ait une distance, quand même, minimale qui soit imposée.

LE PRÉSIDENT :

2375

Une zone tampon...

Mme HÉLÈNE DOYON :

2380

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2385

...minimale de 100 mètres.

Mme HÉLÈNE DOYON :

2390

C'est exactement la même demande que l'on fait... qu'on a faite également en 2019. Alors,
d'ailleurs, notre rapport, notre mémoire qu'on vous a déposé aujourd'hui, comprend notre mémoire
de 2019 où on avait annoncé 25 recommandations.

LE PRÉSIDENT :

2395

D'accord, merci. Luba?

LA COMMISSAIRE SERGE :

Oui, moi, je... Dans votre mémoire, vous dites: « ADM déplore l'absence de
positionnement de la Ville de Montréal dans le PDMV à l'égard du maintien du réseau de

2400 camionnage essentiel aux opérations de la minoterie. » Quel serait... Ça serait plus qu'une zone tampon, si j'ai bien compris. Je pense que vous avez dit que vous avez 100 camions par jour, j'imagine, c'est 7 jours par semaine.

Mme HÉLÈNE DOYON :

2405

Oui.

LA COMMISSAIRE SERGE :

2410

24 heures par jour.

Mme HÉLÈNE DOYON :

2415

C'est ça, je peux peut-être mettre la carte et vous répondre par rapport à ça. En fait, ce qu'on mentionnait au niveau du Plan directeur, c'est que le Plan directeur, actuellement, ne se positionne pas sur la question du camionnage, non seulement pour la Pointe-du-Moulin, mais l'ensemble aussi.

2420

Ce qu'on a compris de la Ville de Montréal, puis on est tout à fait... On comprend leur point, là, c'est qu'il reste des études à faire et que cette question-là doit être élaborée. Toutefois, nous, on réitère qu'évidemment, pour pouvoir opérer, on a besoin que les camions puissent accéder, bien sûr, aux installations.

2425

Donc l'accès pour les installations, c'est par la rue Mill, et par la suite, une sortie vers le Vieux-Montréal et autant également par Bridge, et on reprend l'autoroute. Donc essentiellement, c'est le trajet de nos clients qu'ils font pour rejoindre nos installations.

Donc évidemment, c'est fondamental pour nous. Le fait de maintenir le camionnage n'impose pas une distance additionnelle, c'est juste qu'il faut être conscient. Puis, l'une des

2430 recommandations, qu'on fait un petit peu à l'instar, comme le Port de Montréal, il faut que les gens soient conscients de ce qu'ils vont acheter dans le secteur.

On propose d'ailleurs, nous, qu'il puisse avoir un mécanisme de divulgation qui soit là, c'est-à-dire que la personne qui va vivre aux alentours à plus de 100 mètres, comprenne que même si elle est là, elle demeure dans un site qui est à proximité d'industries, alors il faut que l'acheteur et les vendeurs et/ou acheteurs, éventuellement, connaissent et comprennent la situation, qu'ils ne s'insèrent pas dans un quartier plutôt commercial où résidentiel en soi.

LA COMMISSAIRE SERGE :

2440

Merci.

M. PHILIPPE POMERLEAU :

2445 Si vous regardez sur la carte, près de l'entrepôt ou de l'expédition en vrac, c'est là que les camions vont faire des manœuvres de retournement, vont reculer. C'est souvent là qu'il y a des avertisseurs sonores.

Justement, on imagine que la plupart du développement dans notre zone va se faire à la gauche, un peu, de notre installation sur la carte, à proximité, où justement il va y avoir beaucoup de manœuvres de camions lourds, puis ça à toute heure du jour ou à peu près.

C'est là que la distance pour éloigner le récepteur, puis de désigner certains usages, devient un facteur de succès pour les usages autorisés.

2455

Mme HÉLÈNE DOYON :

Les boulangers font leur pain le matin. En fait, on aime tous avoir notre pain chaud le matin. Bon, alors ça vient avec. Ils viennent s'approvisionner de nous, généralement.

2460

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on peut... Sur la carte, là, pouvez-vous nous pointer où sont les Forges de Montréal?

2465

Mme HÉLÈNE DOYON :

Alors, les Forges de Montréal, si vous regardez où est-ce que c'est marqué « silo à grain », le mot grain, là...

2470

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça, c'est la petite bâtisse.

2475

Mme HÉLÈNE DOYON :

C'est le petit bâtiment qui est là. Donc c'est la rue Riverside, où on collabore avec la ville de Montréal, d'ailleurs, pour les changements qui sont proposés, donc, on est en train de mettre en place.

2480

LE PRÉSIDENT :

Ah, c'est ça, il y a un enjeu de cohabitation à ce niveau-là avec les camions, j'imagine.

2485

Mme HÉLÈNE DOYON :

Oui, bien, en fait ça... ça tourne carré. On va prendre cette expression-là. Dans les améliorations qui sont proposées, notamment, il y a des améliorations temporaires jusqu'à la solution finale, donc on collabore avec la Ville de Montréal pour s'assurer que tout puisse aller.

2490

LE PRÉSIDENT :

Vous appuyez le projet?

2495

Mme HÉLÈNE DOYON :

On n'a pas d'enjeu par rapport à ça. À nouveau, tant qu'on peut accéder à notre cour. On voit, là, sous le silo à élévateur à grains, il y a une cour du côté Riverside, également, où est-ce que les camions doivent aller. Tant qu'on puisse continuer à avoir accès là, et évidemment, où est-ce qu'il y a l'expédition en vrac, il n'y a pas d'enjeu pour nous. Simplement.

2500

LE PRÉSIDENT :

Merci. Coumba?

2505

LA COMMISSAIRE NGOM :

Oui, juste par rapport au nombre de silos. Vous avez évoqué trois silos en ce moment et peut-être un quatrième en construction, c'est ça?

2510

Mme HÉLÈNE DOYON :

En fait, on a trois moulins.

2515

LA COMMISSAIRE NGOM :

Trois moulins, c'est ça.

2520

Mme HÉLÈNE DOYON :

2525 Exact. Donc les moulins, dans le fond, c'est là qu'il y a la transformation du blé à la farine
ou à la semoule, dépendamment du produit qu'on voit. Donc, où est-ce que vous voyez le mot
moulin, effectivement, actuellement, il y a trois moulins et il y a une possibilité d'en ajouter un
quatrième. Donc vous comprendrez, bien sûr, ça viendrait augmenter notre capacité de production
et il y a la demande aussi qui est là.

2530

LA COMMISSAIRE NGOM :

C'est prévu pour quand? Avez-vous déjà une idée?

2535

M. PHILIPPE POMERLEAU :

On n'a pas de plan ferme. Cette année, là, on a déposé nos demandes de permis pour la
construction d'un silo additionnel. Et puis ça fait partie de notre plan CapEx de cinq ans pour le site.

2540

LA COMMISSAIRE NGOM :

D'accord.

2545

M. PHILIPPE POMERLEAU :

Donc c'est un projet, là, que selon les forces du marché, la croissance des clients, on
s'adapte, là, puis tu sais, c'est sûr que nous, l'incertitude qui tourne autour du site présentement,
avec tous les changements, c'est quelque chose qui nous fait réfléchir un peu plus avant d'investir
plusieurs dizaines de millions de dollars.

2550

Mais ça reste un site avantageux, qu'on veut continuer à développer. On veut continuer à
maintenir ces conditions-là, qui sont favorables, pour continuer de moderniser puis d'investir, puis
de développer ce site-là pour mieux servir nos clients actuels et futurs.

LA COMMISSAIRE NGOM :

2555

Merci.

LA COMMISSAIRE SERGE :

2560

Je vais revenir. Un autre silo, est-ce que ça veut dire plus de camions?

Mme HÉLÈNE DOYON :

2565

En fait, pas nécessairement. C'est aussi pour augmenter... il y en aura nécessairement, là, mais pas... c'est aussi pour augmenter la capacité d'entreposage. Mais le silo qu'on aurait là, c'est uniquement pour du gru... Alors peut-être que tu peux expliquer qu'est-ce que c'est?

M. PHILIPPE POMERLEAU :

2570

Oui, c'est du son de blé qu'on vend aux animaux, pour les meuneries animales, ça va avoir un effet positif sur la circulation, mais c'est seulement une petite fraction des camions.

Mais ça va permettre de désengorger les livraisons de soir et de fin de semaine pour les concentrer davantage dans la semaine. Mais c'est seulement quelques camions par jour, là.

2575

Mais pour nous, c'était nécessaire pour que le site soit plus attrayant pour nos clients qui viennent à Montréal chercher des livraisons, puis qui ne peuvent pas nécessairement venir les fins de semaine à cause de la rareté de main-d'œuvre des camionneurs qui préfèrent venir la semaine sur les heures de jour.

2580

Puis nous en ayant ça, on devient plus attrayant, puis on devient un meilleur fournisseur pour ces clients-là.

2585 **LA COMMISSAIRE SERGE :**

Merci.

2590 **LE PRÉSIDENT :**

Vous faites partie de la table de concertation?

Mme HÉLÈNE DOYON :

2595 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2600 Pouvez-vous nous parler un peu de votre expérience avec la table de concertation? Et si vous conseillez que c'est une bonne idée de la garder active par la suite?

Mme HÉLÈNE DOYON :

2605 Un, ça fait une expérience fort enrichissante. Je pense qu'on était différents acteurs du milieu, il y a eu des bonnes discussions. Je pense que chacun a pu bien s'exprimer également et la Ville avait bien organisé, je pense, tout le déroulement.

2610 Maintenant pour la suite des choses, je pense... Est-ce que c'est la forme de la table ou une autre forme. Je pense qu'il doit avoir une forme de communication et d'échange qui soit maintenue.

2615 D'ailleurs, nous, dans notre mémoire, on propose qu'il y ait un comité de suivi, du moins pour ce secteur-là. Parce qu'évidemment, advenant que nous, on doive faire des déploiements de plans de mesures d'urgence, suivant des actions qu'on doit prendre, on a besoin d'un canal de communication fort également. Du moment où on a des activités qui se passent tout près de nous.

Maintenant pour la suite, bien, écoutez, moi je pense que oui, c'est toujours bon de pouvoir se parler et de se comprendre au lieu d'arriver en confrontation par la suite. Donc que ce soit une forme de table ou d'autres formes, je pense que ça peut être pertinent, tout à fait.

2620 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Pas d'autres questions?

2625 **LA COMMISSAIRE SERGE :**

Ça va, merci.

LE PRÉSIDENT :

2630 Ça va aller. Donc, merci beaucoup.

Mme HÉLÈNE DOYON :

Merci à vous.

2635

M. PHILIPPE POMERLEAU :

Merci beaucoup.

2640 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ceci clôt notre séance d'audition des opinions de ce soir et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé et qui sont intervenues ce soir.